

Compte Rendu du Conseil d'Ecole du mardi 7 mars 2023

Sont présents :

Madame Boyer, Inspectrice de l'Education Nationale.
Monsieur Mauffrey (maire).
Monsieur Maye (premier adjoint)
Madame Bonnetête (adjointe aux affaires scolaires).
M Schambert (adjoint chargé de l'urbanisme)
Mesdames Jacques, Lambert, Le Mouel, Murugo, Monsieur Giroire (APEI).
Mesdames Harnay, Mauchamp, Noël (FCPE).
Madame Pouvreau (enseignante).
Monsieur Crenner (directeur).
Monsieur Auteffe (enseignant stagiaire).

Sont excusés :

Mmes Bondarneau, Conca, Pariset, Perron, Rodriguez, M. Challat, (enseignants grévistes).

Le secrétariat de cette réunion est assuré par M. Auteffe.

1. Approbation du compte-rendu précédent.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Protocole sanitaire.

Au regard de la situation sanitaire et des règles applicables en population générale, le cadre sanitaire mis en œuvre pour l'année scolaire 2022-2023 est suspendu.

3. Actions pédagogiques menées :

○ Parcours santé

Cycle 2	Cycle 3
<input type="checkbox"/> Intervention de l'infirmière scolaire sur les thèmes des écrans, du harcèlement et du sommeil. classes de CE2 et CE2/CM1	
<input type="checkbox"/> Intervention de l'éducateur du club de judo durant 8 séances classes de CE2/CM1, CM1/CM2 et CM2	
<input type="checkbox"/> Piscine classes de CP, CP/CE1, CE1 et CE2	<input type="checkbox"/> Cross du collège classes de CM1/CM2 et CM2
<input type="checkbox"/> Consultations infirmières élèves de CP	

Nous remercions tous les parents agréés dont l'investissement est essentiel pour nous permettre de maintenir et pratiquer avec les élèves les activités piscine.

○ Parcours culturel

Cycle 2	Cycle 3
<input type="checkbox"/> Ecole et cinéma : toutes les classes (financement des transports : 1200€ et des entrées 1800€) par la coopérative scolaire et associations parents d'élèves)	
<input type="checkbox"/> Projet musique (intervention DUMISTE toute l'année) classes de CE2 et CE2/CM1 (financement Mairie)	

<input type="checkbox"/> Spectacle CAC : toutes les classes (financement par la coopérative scolaire et associations parents d'élèves)	
<input type="checkbox"/> Intervention du conservatoire classe de CP/CE1	<input type="checkbox"/> Concours petits champions de la lecture classe de CM2
<input type="checkbox"/> Fréquentation de la bibliothèque classes de CP/CE1, CE1, CE2, CM1/CM2, CM2 <input type="checkbox"/> Participation au concours du jeune lecteur en lien avec la bibliothèque Classes de CE1 et CM2	
○ Parcours citoyen	
Cycle 2	Cycle 3
<input type="checkbox"/> Opération « un dessin pour Noël » classes de CP/CE1, CE1, CM2	
	<input type="checkbox"/> Non au harcèlement : webinaire sur le cyberharcèlement classe de CM2
<input type="checkbox"/> Éducation à l'environnement (intervention Fédération des chasseurs) classes de CP/CE1, CM2	
<input type="checkbox"/> Tri des déchets et compost (intervention CAN) classes de CP/CE1, CM2	
	<input type="checkbox"/> Participation à la cérémonie du 11/11. classe de CM2

Les parents d'élèves interrogent les enseignants sur le projet « potager ».

Mmes Bondarneau, Perron et Pouvreau s'emparent de ce projet en souhaitant que les conditions matérielles soient réunies.

Le centre socio culturel a invité les enseignants à une réunion le mercredi 1^{er} mars pour l'organisation du carnaval le samedi 29 avril. Nous n'y avons pas donné suite.

La classe de CE1 va mener son propre carnaval

- Liaison école/collège.

Une journée d'immersion est prévue selon la même organisation que les années précédentes. Les CM2 sont accueillis en milieu de matinée et répartis dans des classes avec des élèves de 6^{ème}. Ils suivront des cours, mangeront au self. Un créneau sera dédié à des échanges entre élèves.

Le conseil école-collège a débouché sur l'idée d'une formation commune visant à apprendre à nos élèves à se concentrer par des exercices de posture, de respiration.

- Liaison GS/CP.

Elle sera menée mais rien n'est encore défini.

- Sorties de fin d'année.

Aucun projet précis pour l'instant, le budget de la coopérative scolaire est limité.

- Fête des écoles.

Cette année, les classes de Mmes Conca et Pariset présentent le 20/06 l'aboutissement de leur travail tout au long de l'année avec l'intervenante musique. De fait, elles ne seront pas impliquées dans la fête des écoles. Le 13/03, se tient une réunion de préparation avec les associations de parents d'élèves.

4. Gestion des élèves d'enseignants grévistes.

Une loi votée impose à la commune d'assurer l'accueil des enfants si plus de 25 % des personnels enseignants ont choisi de cesser le travail. S'ils sont moins de 25 %, c'est à l'école qu'incombe cette obligation.

Les personnels communaux grévistes également rend l'organisation du service minimum d'accueil difficile. L'absence de service minimum sur la pause méridienne empêche la scolarisation de l'enfant même si son

enseignant n'est pas gréviste. Peut-il être envisagé de privilégier la surveillance de la pause méridienne à l'accueil de la garderie ?

Les élèves répartis dans une autre classe suivent l'emploi du temps de la classe d'accueil si les activités proposées le permettent. Dans le cas contraire, ils sont répartis dans une nouvelle classe.

5. Gestion des élèves arrivant en bus.

L'enseignant de service dans la cour prend en charge les enfants à 8h10. Entre l'arrivée du bus et 8h10, la personne du bus s'occupe de surveiller les enfants.

Il est noté l'importance de libérer les élèves à l'heure pour rejoindre le bus à la sortie des classes.

6. Photographe scolaire.

Le paiement en ligne des commandes de photos est privilégié. Néanmoins, comme l'an dernier, il est possible de payer en espèces ou en chèque, M. Crenner effectuera alors la commande.

7. Pause méridienne.

Les modifications apportées sur le temps de la pause méridienne continuent à porter leurs fruits.

- Liaison agents / enseignants.

Mme Bonnet transmet par mail, au quotidien et aux enseignants concernés (copie au directeur) tous les incidents survenus durant la pause méridienne ainsi que les réponses apportées.

Les agents le font également oralement.

- Repas fournis par les parents.

Pour des raisons d'hygiène, une rotation des glacières est privilégiée.

8. Equipement et travaux.

- Structure de jeux.

Elle a été neutralisée pendant une longue période et est de nouveau en service depuis la semaine dernière.

- Eau chaude sur le point d'eau extérieur.

A la vue de la suppression du protocole sanitaire et du projet de la nouvelle école, il semblerait raisonnable de ne pas engager de fonds importants sur cela. La mairie communiquera un devis et la procédure nécessaire pour justifier cela.

- Sanitaires.

Un WC dans les sanitaires des filles est condamné depuis longtemps. Il est nécessaire de changer la totalité de la cabine pour le ré ouvrir.

- Incivilités au niveau du parking

Les parents d'élèves demandent l'intervention du policier municipal pour mettre fin au stationnement en double voire triple file, au niveau même du passage piétons. Des places sont disponibles au fond du parking pour se stationner.

9. Etudes surveillées

Les parents d'élèves réitèrent leur demande de mettre en place un temps d'étude après l'école.

Mme Boyer rappelle que depuis 1956, les devoirs écrits sont interdits. Il est noté aussi que les élèves doivent être en capacité de réaliser leurs devoirs seuls.

Les parents interpellent Mme Boyer sur la lecture donnée à la maison en début de CP.

Le dispositif CLAS n'est pas une réponse car il ne peut pas accueillir plus d'une dizaine d'élèves. Il semble opportun de diffuser une enquête pour définir les besoins des familles.

10. Projet nouvelle école.

M. Schambert retrace l'historique du projet. Un groupe de travail a été constitué notamment avec les parents d'élèves et M. Crenner pour réfléchir à un cahier des charges. Ce travail a été transmis à un programmiste. Cela a permis d'arriver à la mise sur pied d'un concours de maîtrise d'œuvre. La consultation s'est effectuée pendant l'année 2022. Il y a eu 40 candidatures. Sur ces 40, 3 ont été invitées à remettre une esquisse sur le programme qui a été communiqué en octobre. Suite à cela, un jury

officiel s'est réuni (3 élus et 2 architectes) et a examiné les 3 propositions faites, dont une analyse précise a été faite au préalable par un comité technique pour éclairer le jury. Deux équipes étaient ex-aequo, faisant entrer en négociation les 2 équipes afin d'apporter des modifications sur les dossiers prévus. Suite à ces retours, un dossier a été sélectionné.

Mme Bonnetête présente les plans. Un comité de pilotage se réunira une fois par mois. Il sera composé de l'architecte, d'élus, d'un agent technique, de 2 parents d'élèves, de Mmes Bonnet et Nocquet, de M. Crenner. Il visera à proposer des adaptations.

Mme Boyer souligne l'importance de l'aspect pédagogique de ces travaux. Elle informe le conseil d'école que des fonds d'Etat, à travers le dispositif "notre école faisons-là ensemble", permettent d'obtenir des aides financières pour accompagner l'aspect pédagogique (matériel adapté aux élèves à besoins éducatifs particuliers, équipements supplémentaires pour favoriser les apprentissages (matériel mathématiques, scientifiques), interventions de partenaires, ...).

Elle propose de travailler, en amont, sur ces différents points avec l'ensemble des partenaires (enseignants, parents, municipalité). Cela permet de prendre en compte l'enfant dans sa globalité pour favoriser les apprentissages, travailler sur le vivre ensemble. Il peut être aussi envisagé des temps de formation à destination des parents, des intervenants périscolaires, des enseignants (par exemple sur le thème de la gestion des conflits). Cette subvention peut courir pendant 5 ans et être débloquée rapidement.

M. Crenner remercie tous les participants à ce conseil et rappelle la date du troisième conseil d'école : le jeudi 22 juin 2023.

Le directeur



H. CRENNER

Le secrétaire de séance

L. AUTEFFE

